

## Le diocèse de Phoenix souhaite réduire les occasions de réception de la Sainte Communion sous les deux espèces

Author : Rédaction RC

Categories : [Episcopat](#), [Liturgie](#)

Date : 24 septembre 2011



Depuis vingt-cinq ans, les fidèles de la plupart des paroisses américaines sont accoutumés à recevoir la Sainte Communion sous les deux espèces du pain et du vin. C'est un usage qui fut accordée par la Conférence épiscopale des États-Unis, mais un usage qui n'est guère répandu, d'une manière aussi généralisée, dans la plupart des paroisses catholiques des autres pays.

Mgr **Thomas J. Olmsted** – dont une rumeur persistante veut qu'il devienne le nouvel archevêque de Denver (Colorado) – vient, dans un [communiqué](#) du 21 septembre dont il a autorisé la diffusion par le service de la communication de son diocèse de Phoenix (Arizona), d'annoncer son intention de limiter l'usage de la réception de la communion sous l'espèce du vin, conformément aux normes de l'*Instruction générale* figurant dans la troisième édition du Missel romain (forme ordinaire) qui en limite les cas, et des nouvelles *Normes pour la distribution et la réception de la Sainte Communion sous les deux espèces dans les diocèses des États-Unis* (juin 2011). Le communiqué rappelle, évidemment, que le **Jésus-Christ** est présent entièrement dans l'Hostie consacrée et que la communion au Précieux Sang n'offre, sacramentellement, rien de plus que ce que l'on reçoit dans l'Hostie. Il souligne aussi les risques de sacrilège qui peuvent survenir lors de la communion au Précieux Sang dans le calice (« *renversement, écoulement* »), et constate que la communion sacramentelle sous les deux

espèces prend plus de temps et exige plus de ministres et, notamment, un recours à un nombre « *multiplié de manière disproportionné* » à des ministres « extraordinaires » (c'est-à-dire des laïcs). L'évêque de Phoenix, entendant appliquer intégralement les normes de l'Instruction générale, annonce donc, qu'après avoir amplement consulté son clergé, il publiera prochainement un décret sur les nouvelles normes de distribution et de réception de la Sainte Communion.